

L'an deux mil dix huit, le vingt trois juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 17 juillet 2018.

Présents : MM. d'AMÉCOURT Antoine, BOUCHER Daniel, Mme GIGOMAS Jeanine, MM. LEFÈVRE Daniel, HEURTEBISE Hervé, BESNIER Claude, Mme PINEL Sylvette, MM. DUBOIS Christophe, ROBIN Thierry, Mmes MAUBOUSSIN Odile, LE GALL Véronique, CLÉMENT Françoise, ACOU Christine

Absents excusés : Mme DROUIN Valérie, M. MORIN Jean-Louis.

01. Désignation du secrétaire de séance. A l'unanimité, M. Thierry ROBIN est nommé secrétaire de séance.

02. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2018. Le Conseil Municipal approuve ledit procès-verbal.

03. Adoption des attributions déléguées du Maire.

Droit de préemption urbain.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire de renoncer à l'exercice du droit de préemption sur l'immeuble cadastré section C n° 233 (situé rue Principale).

04. Projet de travaux Ruelle de l'Eglise et Place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal s'est rendu sur place pour une présentation de l'avant-projet établi par le bureau d'études de la Communauté de communes et pour définir de façon consensuelle le projet final en matière de voirie.

05. Adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 15 décembre 2017, la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe a donné son accord pour son adhésion au Syndicat du Bassin de la Sarthe pour les missions suivantes :

- Etudes et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du ou des SAGE pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Actions de soutien de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les communes concernées par le bassin versant de la Sarthe Aval,
- Etudes, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (notamment l'article L. 5214-27), il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la demande d'adhésion de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe au Syndicat du Bassin de la Sarthe.

06. Régie de recettes pour les produits de location de la salle polyvalente : modification.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2006 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des produits relatifs aux locations de la salle polyvalente. Compte-tenu du montant des recettes, il propose d'augmenter le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération précitée comme suit :

Article 6. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 500 euros.

Autres articles : sans changement.

07. Référent canicule.

M. le Maire rappelle la mise en place d'un "Plan National Canicule" qui a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule et de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques. Sur proposition du Maire, Mme GIGOMAS Jeanine est désignée "référent canicule" pour la commune d'Avoise.

08. Logement 37, rue Principale : révision du loyer.

M. le Maire indique que, selon le contrat de location signé le 11 août 2016, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers.

Calcul du nouveau loyer :

Pour mémoire : loyer mensuel au 1<sup>er</sup>.09.2017 : 361,84 €

Indice de référence du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 : 125,90

Indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre 2018 : 127,22

Loyer mensuel dû au 1<sup>er</sup>.09.2018 :  $361,84 \times 127,22 / 125,90 = 365,63$  €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de fixer le loyer à 365,63 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### 09. Création d'un service commun de production et livraison de repas pour la restauration collective au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Mixte de Restauration de Sablé ayant en charge la production et la livraison de repas pour la restauration collective va cesser sa gestion au 31 décembre 2018 et que la loi Notre a prescrit la disparition des syndicats dont le périmètre est compris dans celui d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Afin de remplacer le service rendu, la Communauté de communes de Sablé propose la création d'un service commun dont l'objet sera de produire et de livrer les repas pour la restauration collective.

Considérant que :

- Les enfants d'Avoise sont accueillis à l'école de Parcé-sur-Sarthe dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal entre les communes d'Avoise et Parcé-sur-Sarthe créé en 2013 ;
- La commune de Parcé-sur-Sarthe a décidé de construire un nouveau restaurant scolaire et a fait le choix, en matière de restauration scolaire, de ne plus utiliser à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le service de restauration collective de la communauté de communes ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commune d'Avoise n'a pas de raison de participer au nouveau service commun.

#### 10. Lotissement le Haut des Vignes.

M. Thierry ROBIN fait part de la négociation en cours entre son étude et Maître DAVID, mandataire liquidateur en charge de la liquidation de la société SARTERRE et notamment le lotissement "le Haut des Vignes". Il indique qu'à ce jour 22 lots ont été vendus et que 27 lots sont à vendre (hormis la 3<sup>ème</sup> tranche qui n'est pas viabilisée) et que le prix de mise en vente pourrait être revu à la baisse. Un prix de 12 euros le m<sup>2</sup> a été proposé. Dans l'hypothèse de ce prix, les prix de vente des lots (hors frais d'acte) seraient compris entre 7 020 € (pour la parcelle la plus petite : 585 m<sup>2</sup>) et 10 416 € (pour la plus grande : 868 m<sup>2</sup>). Il précise que tout investisseur pourra acquérir différentes parcelles, contiguës ou non. Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

#### 11. Convention avec le Département de la Sarthe pour la gestion de la halte fluviale.

M. le Maire fait part du courrier du Département de la Sarthe du 22 juin 2018 proposant à la commune d'Avoise la signature d'une convention relative à la gestion des haltes fluviales situées sur Avoise. Le Conseil Municipal décide, pour l'instant, de ne pas donner suite à ce projet de convention.

#### 12. Informations et questions diverses.

##### Carrefours "Les Hares" – "La Perrigne au Geau".

Suite au constat du non-respect par quelques automobilistes des stop situés sur la voie communale n° 205 (dite de la Haute Davière) aux carrefours des Hares et de la Perrigne au Geau, il est proposé l'instauration de stop, dans les 2 sens de la circulation sur les voies communales n° 1 dite de Lucé et n° 204 dite de La Durandière.

##### Fibre optique.

Le "réseau fibre optique" est opérationnel sur une partie de la commune d'Avoise depuis le 26 juin dernier. Afin de répondre aux questions des habitants concernés, une réunion d'information, en présence de la communauté de communes de Sablé, de Sarthe Numérique et des opérateurs pouvant proposer des solutions d'accès internet Très Haut Débit a eu lieu à la salle polyvalente d'Avoise.

##### "Fête de La Plage".

M. Hervé HEURTEBISE, Président de l'association "Amicale Avoise Animations", rappelle le programme :

- samedi 28 juillet : repas à la salle, suivi de la retraite aux flambeaux et du feu d'artifice ;
- dimanche 29 juillet : bric à brac.

##### RPI Avoise Parcé.

Le Conseil est informé :

- de la décision de l'Inspecteur d'Académie d'une fermeture de classe à l'école publique de Parcé ;
  - de l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours ;
- à compter de la rentrée de septembre 2018.

##### Rallye touristique moto.

M. le Maire fait part du courrier l'informant de ce rallye, organisé par l'Association "Les Amis de la Moto 53", qui passera à Avoise le 1<sup>er</sup> septembre 2018 entre 10 h. et 13 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.40